



Assemblée générale

Distr. limitée
22 février 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Vingtième session

19-23 février 2018

Point 3 e) de l'ordre du jour

Demandes adressées au Comité consultatif en application

des résolutions du Conseil des droits de l'homme

et actuellement examinées par le Comité :

Activités des fonds voutours et incidences sur les droits de l'homme

M. Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, M. Mohamed Bennani, M. Lazhari Bouzid,
M. Mario Luis Coriolano, M. Ion Diaconu, M. Ludovic Hennebel, M. Mikhail
Lebedev, M. Xinsheng Liu, M. Ajai Malhotra, M. Kaoru Obata, M^{me} Mona Omar,
M^{me} Katharina Pabel, M^{me} Elizabeth Salmón, M. Dheerujall Baramlall Seetulsingh,
M. Changrok Soh, M. Imeru Tamrat Yigezu, M. Jean Ziegler :
projet de mesures à prendre

20/... Activités des fonds voutours et incidences sur les droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 34/3 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2017, dans laquelle le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport intermédiaire du Comité consultatif sur les activités des fonds voutours et leurs incidences sur les droits de l'homme¹, et a prié le Comité consultatif de lui présenter un rapport final sur la question à sa trente-neuvième session, pour examen,

Rappelant également qu'à sa dix-neuvième session, le Comité consultatif a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, Mario Luis Coriolano (Président), Ion Diaconu, Mikhail Lebedev et Jean Ziegler (Rapporteur), ainsi que de Mohamed Bennani, devenu membre du groupe à la présente session,

1. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;
2. *Demande* au groupe de rédaction de lui présenter un projet de rapport final à sa vingt et unième session, en tenant compte des réponses à la note verbale distribuée à l'issue du débat à sa session en cours ;
3. *Recommande* au Conseil des droits de l'homme de prolonger le délai prévu pour lui permettre d'approfondir ses travaux, et de prier le Comité consultatif de soumettre son rapport final au Conseil à sa quarantième et unième session ;

¹ A/HRC/33/54.



4. *Recommande* également au Conseil des droits de l'homme d'envisager d'adopter la décision suivante :

« Le Conseil des droits de l'homme prend note de la recommandation du Comité consultatif relative à l'état d'avancement du rapport sur les activités des fonds vauours et leurs incidences sur les droits de l'homme, et prie le Comité de lui soumettre le rapport final à sa quarantième et unième session. »
